



3ème Édition Boucles des Coteaux de Garonne et Gascogne

SOUVENIR RENÉ GASQUET

7 Avril 2024

14h00



Départ du Leclerc Tonneins
OPEN 1.2.3 et Access





Boucles des Coteaux de Garonne et de Gascogne Souvenir René Gasquet →
Dimanche 7 avril 2024

➤ PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



➤ PARTENAIRES OFFICIELS





Boucles des Coteaux de Garonne et de Gascogne Souvenir René Gasquet →
Dimanche 7 avril 2024

➤ PARTENARIATS MAILLOTS



Maillot jaune :

GIANT AGEN

Avenue de la Marne

47520 Le Passage

Téléphone : 05 53 47 78 15



Maillot Meilleur jeune :

CIR Préfa

60207 CS 47400 Fauillet

Téléphone : 05 53 84 15 00



Maillot Meilleur Grimpeur :

LECLERC Tonneins

RD 813 47400 Tonneins

Téléphone : 05 53 79 86 00



Maillot Meilleur Sprinteur :

DELTA SUD

Rue Edouard Branly 47400 Tonneins

Téléphone : 05 53 79 88 00



Boucles des Coteaux de Garonne et de Gascogne Souvenir René Gasquet →
Dimanche 7 avril 2024

➤ LES POUVOIRS PUBLICS RAPPELLENT :

Les courses sont des convois exceptionnels.

Selon les dispositions en vigueur en France, tous les véhicules qui suivent la course doivent rouler avec les feux de croisements allumés. Ces dispositions sont la conséquence de démarches effectuées par la FFC, sur proposition des professionnels auprès de la Direction des Sports du Ministère de l'Intérieur.

Elles permettent d'éviter bien des accidents. Elles ont un caractère impératif, et nos accompagnateurs seront là pour veiller à leurs bonnes applications.

Nous les remercions par avance.

DISCIPLINE EN COURSE = BEAUCOUP DE SECURITE

LA REMISE DES DOSSARDS

LA VERIFICATION DES LICENCES FFC SE FAIT LORS DE LA DISTRIBUTION DES DOSSARDS PAR LES ARBITRES FFC.

Le protocole de la FFC demande aux coureurs de rendre leurs dossards. Ils seront vérifiés et les coureurs feront l'objet de poursuites si le dossard n'a pas été rendu.

LE RAVITAILLEMENT

Il n'y aura PAS DE ZONE DE RAVITAILLEMENT prédéfinie.

Le protocole de la FFC demande aux coureurs de ne pas jeter ou donner de bidons au public.



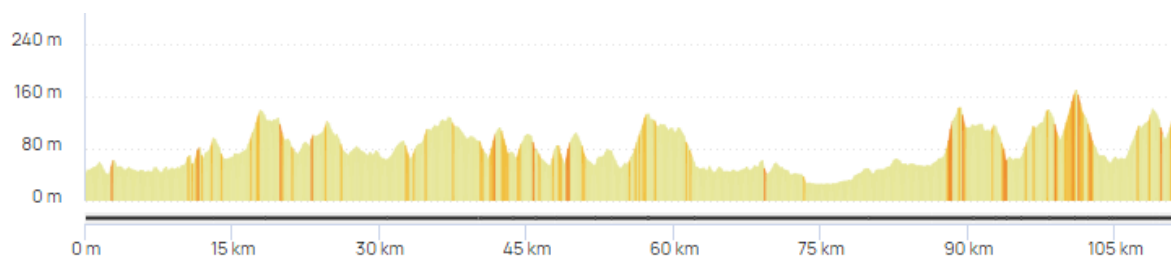
LE PARCOURS





Boucles des Coteaux de Garonne et de Gascogne Souvenir René Gasquet →
Dimanche 7 avril 2024

Profil de la course



DÉROULÉ

11h Briefing Sécurité (signaleurs et motos) 11h30 Repas Ouverture Permanence Leclerc Tonneins A partir de 12h15	Ouverture des dossards 12h15 Réunion D.S., chauffeurs et motards 12h30	Appel des coureurs 13h50 Départ du Convoi 14h
--	--	--

Dimanche 07/04/2024

Boucles des Coteaux de Garonne et Gascogne

Organisation : LECLERC VELO CLUB TONNEINS

dst Interm	carrefour	route	commune	détail	distanc e	dst rest	horaire prévisionnel à la moy		
							42	40	38
	Appel coureur			Parking centre Leclerc			13:45		
0,0	Départ fictif				0,0	112,0	14:00	14:00	14:00
0,0	Rond point Leclerc à droite		Tonneins						
-2	Rond point D 813 2° sortie			Ave de la Queille	-2		13:57	13:57	13:56
0,5	Tourner à droite			Ave Maréchal Juin	-1,5		13:57	13:57	13:57
0,2	Tourner à gauche			Ave Blanche Peyron	-1,3		13:58	13:58	13:57
0,5	Tourner à droite			Rue Tarride	-0,8		13:58	13:58	13:58
-0,2	Tourner à gauche			Route de Vares	-1		13:58	13:58	13:58
1	Départ réel route de Vares	D120		Route de Vares	0	112,0	14:00	14:00	14:00
2	Rond point tout droit dir Vares	D120	Grateloup	Route de Vares	2	110,0	14:02	14:03	14:03
0,8	Croisement D120 D101	D120		Tout droit D120	2,8	109,2	14:04	14:04	14:04
1,4	Vares	D120	Vares	Route de l'ancienne gare	4,2	107,8	14:06	14:06	14:06
3,1	Croisement D120 D247	D120		Direction Verteuil	7,3	104,7	14:10	14:10	14:11
	Croisement D120/D301	D120		Direction Verteuil	7,4	104,6	14:10	14:11	14:11
2,2	Croisement D120 D299	D120		Direction Verteuil	9,5	102,5	14:13	14:14	14:15
1,6	Croisement D120 D210	D120		Direction Verteuil	11,1	100,9	14:15	14:16	14:17
0,5	Verteuil MG	D120	Verteuil		11,6	100,4	14:16	14:17	14:18
0,3	Croisement D120 D314	D120		Direction Tombeboeuf	11,9	100,1	14:17	14:17	14:18
2	Croisement D120 D160	D120	Couix	Direction D120	13,9	98,1	14:19	14:20	14:21
1,9	Croisement D120/C110	D120		Direction D120 Tombeboeuf	15,8	96,2	14:22	14:23	14:24
1,7	Tombeboeuf MG	D120		Route de Tombeboeuf	17,5	94,5	14:25	14:26	14:27
3,8	Tombeboeuf rond point (à gauche)	D120	Tombeboeuf	Rond point route Armillac	17,7	94,3	14:25	14:26	14:27
0,4	feu rouge sortie Tombeboeuf	D667		Direction Armillac	18,1	93,9	14:25	14:27	14:28
0,5	Croisement D667 D124	D667		Tout droit D667	18,6	93,4	14:26	14:27	14:29
0,9	Croisement D667 D254 D275	D667	Laperche	Direction Armillac	19,5	92,5	14:27	14:29	14:30
3,1	Croisement D667 D266	D667		Direction Armillac	22,6	89,4	14:32	14:33	14:35
4,1	Armillac MS	D667	Armillac	Direction Miramont	26,7	85,3	14:38	14:40	14:42
3,7	Miramont	D667	Miramont		30,4	81,6	14:43	14:45	14:48
0,3	Danger Tourner à gauche	D279		direction Montignac Toupinerie	30,7	81,3	14:43	14:46	14:48
0,2				Danger hancot sortie Miramont	30,9	81,1	14:44	14:46	14:48
2,1	Croisement D279 D315	D315		Direction St Barthelemy	33	79,0	14:47	14:49	14:52
3,1	Croisement D315 C201	D315	Montignac T	Direction St Barthelemy	36,1	75,9	14:51	14:54	14:57
0,6	Croisement D315 C501	D315		Direction St Barthelemy	36,7	75,3	14:52	14:55	14:57
2,5	Rond point st barthélémy		St Barthelemy	Rond point TOUT DROIT	39,2	72,8	14:56	14:58	15:01
0,3	Croisement D315/D124	D315		tout droit	39,5	72,5	14:56	14:59	15:02
0,2	croisement D124/D265/D228	D124		tout droit	39,7	72,3	14:56	14:59	15:02
#REF!	Croisement D124/C501	D124		Direction Puymiclan	43,2	68,8	15:01	15:04	15:08
0,2	Croisement D124/v8	D124	Puymiclan	A droite dir route de la nauzière	43,4	68,6	15:02	15:05	15:08
2,4	Croisement v8	v8		A gauche	45,8	66,2	15:05	15:08	15:12
2,5	Croisement D279/D641	D279		A gauche direction Puymiclan	45,9	66,1	15:05	15:08	15:12
1,7	Croisement D641/D124	D641		A gauche direction Tonneins	47,6	64,4	15:08	15:11	15:15
0,4	Puymiclan MG	D124			48	64,0	15:08	15:12	15:15
0,1	Croisement D124/D641	D641		A droite Direction Tonneins	48,1	63,9	15:08	15:12	15:15
0,1	Croisement D641/C1	D641		Tout droit	48,2	63,8	15:08	15:12	15:16
3,8	Croisement D641/D265	D641	DANGER	courbe à G direction Agmé	52	60,0	15:14	15:18	15:22
1,7	D265/C5	C5	Agmé	A droite direction hautevignes	53,7	58,3	15:16	15:20	15:24
1,5	C5/Route de labretonie	c5	Labretonie	tout droit	55,2	56,8	15:18	15:22	15:27
	C5/D299 MG	D299		A Gauche direction Hautevignes	57,4	54,6	15:22	15:26	15:30
2,3	Croisement D299/C3	D299	Hautevignes		57,5	54,5	15:22	15:26	15:30
0,6	Croisement D299/C1	D299		Tout droit	58,1	53,9	15:23	15:27	15:31
1,3	Croisement D299/Route de la Doite	D299		Tout droit direction Verteuil	59,4	52,6	15:24	15:29	15:33
0,0	Croisement D299/D120	D299	Verteuil	A droite Direction Tonneins	62,8	49,2	15:29	15:34	15:39
	Croisement D299/ route du vieux vare	D299		Tout droit	64,3	47,7	15:31	15:36	15:41
	Croisement D120/D301	D120	Grateloup	Tout droit	64,8	47,2	15:32	15:37	15:42
2,3	Croisement D120/D247	D120	Vares	Tout droit	65,1	46,9	15:33	15:37	15:42
2,7	Croisement D120/C1	D120		Tout droit direction Tonneins	67,8	44,2	15:36	15:41	15:47
1,9	Croisement D120/101	D247		Tout droit	69,7	42,3	15:39	15:44	15:50

0,7	Rond point	D120		Tout droit dirTonneins 2ème sortie	70,4	41,6	15:40	15:45	15:51
2,1	MS sur la ligne du départ réel	D120	Tonneins		72,5	39,5	15:43	15:48	15:54
0,6	Feu rouge petit paris	D120		Tout droit	73,1	38,9	15:44	15:49	15:55
0,6	Feu rouge D120/D813	D120		Tout droit direct Casteljaloux	73,7	38,3	15:45	15:50	15:56
1,1	Croisement D120/D234	D120		Tout droit direction villeton	74,8	37,2	15:46	15:52	15:58
2,8	Croisement D120/D300	D120	Villeton	Tout droit direction Razimet	77,6	34,4	15:50	15:56	16:02
1,7	Croisement D120/Route de Calonges	D120			79,3	32,7	15:53	15:58	16:05
5,7	Croisement D120/D143	D143	Razimet	A gauche direction Damazan	85	27,0	16:01	16:07	16:14
	Croisement D143/C1 MS	D143		Tout droit	82,5	29,5	15:57	16:03	16:10
-1,8	Patte d'oie D143/C203	D143	Puch d'Ag	Tout droit	83,2	28,8	15:58	16:04	16:11
4,2	Croisement D143/D108	D108		A droite	86,7	25,3	16:03	16:10	16:16
1,0	Croisement D108/285	D108	St Léon	Danger haricot St Léon	87,7	24,3	16:05	16:11	16:18
1,3	Croisement D108/Route de sauvage	D108	Villefranche	Tout droit	89,0	23,0	16:07	16:13	16:20
1,8	Croisement D108/Bergès	C1		A droite direction Bergès	90,8	21,2	16:09	16:16	16:23
2,5	Croisement Bergès Tuilerie	C1		A gauche	93,3	18,7	16:13	16:19	16:27
0,9	Croisement C1/D120	D120		A gauche	94,2	17,8	16:14	16:21	16:28
0,9	MS Panneau entrée de Villefranche	D120			95,1	16,9	16:15	16:22	16:30
0,2	Ralentisseurs	D120		A droite	95,3	16,7	16:16	16:22	16:30
0,1	Croisement D120/D108	D120		A droite	95,4	16,6	16:16	16:23	16:30
0,1	Croisement D120/D261	D261	Anzex	Direction Casteljaloux	95,5	16,5	16:16	16:23	16:30
2,9	Croisement D261/C1	C1		A droite direction Leyritz	98,4	13,6	16:20	16:27	16:35
2,4	Croisement C1/C5	C1		A droite Leyritz	100,8	11,2	16:24	16:31	16:39
0,4	Leyritz Moncassin MG	C1	Moncassin	1er Passage	101,2	10,8	16:24	16:31	16:39
0,1	Croisement C1/Route de Razimet	C1		Tout droit descente	101,3	10,7	16:24	16:31	16:39
3,6	Croisement C1/D120	D120	Villefranche	A droite	104,9	7,1	16:29	16:37	16:45
2,0	Ralentisseurs	D120		A droite	106,9	5,1	16:32	16:40	16:48
0,1	Croisement D120/D108	D120	Anzex	A droite	107,0	5,0	16:32	16:40	16:48
0,1	Croisement D120/D261	D261		Direction Casteljaloux	107,1	4,9	16:33	16:40	16:49
2,0	Croisement D261/C1	C1		A droite direction Leyritz	109,1	2,9	16:35	16:43	16:52
2,3	Croisement C1/C5	C1	Moncassin	A droite Leyritz	111,4	0,6	16:39	16:47	16:55
0,6	ARRIVEE LEYRITZ MONCASSIN	C1		Ligne arrivée	112,0	0,0	16:40	16:48	16:56



REGLEMENT PARTICULIER 3^{ème} Édition Boucles des Coteaux de Garonne et de Gascogne Souvenir René Gasquet

Art.1 – Type d'épreuve

Le Leclerc Vélo Club de Tonneins organise le 7 avril 2024, la 3^{ème} édition des Boucles des Coteaux de Garonne et de Gascogne, Souvenir René Gasquet. Cette épreuve est ouverte aux Open 1,2,3 et aux Access 1,2,3 et 4 et placée sous le règlement FFC correspondant aux épreuves sur route d'une journée.

Art.2 – Participation

Elle est ouverte aux Open 1,2,3 et aux Access 1,2,3 et 4 pouvant constituer des équipes de club avec cinq coureurs minimum pour avoir une voiture de dépannage. Le nombre d'engagés maximum est de 180 coureurs.

Art.3 – Détails d'organisation

L'épreuve est réalisée en une étape en ligne de 114 kms. La permanence se tiendra devant le Leclerc de Tonneins. La remise des dossards s'effectuera au même endroit à partir de 12h15. Les postes radio seront distribués au même endroit de 12h30 à 13h00. La réunion des Directeurs Sportifs aura lieu à 12h30 pour le positionnement de chaque voiture. Un tirage au sort sera effectué. L'appel et le départ fictif devant le Leclerc à partir de 13h45. Le départ réel lancé est prévu à la sortie de la ville, direction Varès.

Art.4 – Radio-Tour

Les informations course sont émises sur une fréquence unique. Celle -ci sera communiquée lors de la réunion des directeurs sportifs. Si besoin, l'organisation peut fournir le matériel de réception.

Art.5 – Assistance technique neutre

Le service d'Assistance technique neutre est assuré par les véhicules du comité départemental de cyclisme du Lot-et-Garonne.

Art.6 – Délais d'arrivée – Coureurs isolés sur le parcours

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

Tous les coureurs lâchés irrémédiablement du peloton principal, pointés à plus de 10 mn de ce dernier, enlèveront leur dossard sur instruction des arbitres ou du camion balai, ils ne seront plus considérés en course, ne seront plus couverts par aucun dispositif et de ce fait respecteront les règles du code de la route.

Art. 7 – Les Classements

- Général individuel
- Jeunes (Né en 2001 et après)
- Points chauds (4 PC) pour le coureur ayant totalisé le plus de points sur les 5 points chauds retenus; en cas d'ex aequo le plus grand nombre de premières places tranchera, si besoin de 2^{ème} etc., si besoin le dernier classement.
- Montagne (5 classements) pour le coureur ayant totalisé le plus de points sur les 5 MG retenus; en cas d'ex aequo le plus grand nombre de premières places tranchera, si besoin de 2^{ème} etc., si besoin le dernier classement.
- Pour figurer dans les classements annexes (PC) et (MG) il est nécessaire de terminer l'épreuve.



Art.8 – Les Prix

TOTAL GENERAL

Général individuel 20 prix pour 427€, grille FFC 427/20

1 maillot jaune au vainqueur + 1 gerbe + 1 trophée

1 maillot blanc (Junior + Espoir 1 et 2) + 1 coupe

1 maillot vert (Points chauds) + 1 coupe

1 maillot à pois (Meilleur Grimpeur) + 1 coupe

Points chauds 3 prix 1er : 46€ - 2ème : 30€ - 3ème : 15€

Meilleur jeune 3 prix 1er : 32€ - 2ème : 23€ - 3ème : 14€

Meilleur grimpeur 3 prix 1er : 46€ - 2ème : 30€ - 3ème : 15€

1 er U19 1 gerbe

1 er Open 3 Coffret

1 er féminine 1 gerbe

1 er Access 1 Coffret

Art. 9 – Sécurité

1. Le port du casque à calotte rigide est obligatoire.
2. Tous les suiveurs (véhicule coureurs), à l'échelon course, devront respecter les règles de circulation autorisées par l'arrêté préfectoral et le code de la route.
3. Notamment tous les giratoires et passages délimités par îlots directionnels devront être franchis par les coureurs et suiveurs **DANS LE SENS NORMAL DE CIRCULATION**, dans le cas contraire, l'organisation et le jury des commissaires pourront exclure les fautifs.

Art. 10 – Ravitaillement

Le ravitaillement aux voitures des directeurs sportifs est autorisé à partir du 30^{ème} kilomètres jusqu'à 20km de l'arrivée.

Art. 11 – Protocole

Une réception aura lieu à partir de 17h30 à la salle des Fêtes de Leyritz Moncassin, où seront remis les prix, trophées, coupes et maillots pour les divers classements définis à l'article 8, ainsi que les primes des différents classements.

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole : le 1^{er} de l'épreuve, les vainqueurs des classements annexes (meilleur grimpeur, meilleur sprinteur et meilleur jeune). Ils se présenteront dans un délai de 10 minutes maximum après leur arrivée.

Art.10 – Engagement

Les engagements devront se faire par internet jusqu'au jeudi 4 avril à 20 heures.

Art.11 – Pénalités

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.